

AUTRES QUESTIONS DE CONTRÔLE ET DE GESTION

Débris marins

6.1 Comme l'année dernière, le secrétariat a rédigé un document sur la situation actuelle des campagnes nationales de suivi des débris marins et de l'impact de ces derniers sur les mammifères et oiseaux marins dans la zone de la Convention (SC-CAMLR-XXIII/BG/11).

6.2 La base des données de la CCAMLR sur les débris marins contient des données en provenance de 11 sites, tous de la zone 48. Des données collectées pendant au moins trois ans conformément aux méthodes standard de la CCAMLR sont disponibles pour quatre de ces sites. Il convient de noter que l'Uruguay a soumis des données sur les débris marins échoués sur son site de l'île du Roi George pour la quatrième année consécutive et que ces données ont été incluses dans l'examen de cette année. Les Membres, lieux et durées sont indiqués ci-après :

- i) débris marins échoués sur les rivages : Chili (cap Shirreff, île Livingston, îles Shetland du Sud – de 1993 à 1997), Royaume-Uni (île Bird, Géorgie du Sud – de 1989 jusqu'à ce jour, et île Signy, Orcades du Sud – de 1991 jusqu'à ce jour) et Uruguay (île du Roi George, îles Shetland du Sud – de 2001 jusqu'à ce jour);
- ii) débris marins associés aux colonies d'oiseaux de mer : Royaume-Uni (île Bird – de 1993 jusqu'à ce jour);
- iii) enchevêtrement de mammifères marins dans des débris marins : Royaume-Uni (île Bird – de 1991 jusqu'à ce jour, et île Signy – de 1997 jusqu'à ce jour);
- iv) souillures d'hydrocarbures : Royaume-Uni (île Bird – de 1993 jusqu'à ce jour).

6.3 Un récapitulatif des tendances présenté dans le document SC-CAMLR-XXIII/BG/11 indique que :

- i) les débris marins, principalement des articles d'emballage, des engins de pêche, et des articles en bois, ont atteint un pic au cours de la période 1994–1996 dans l'île Bird et l'île Signy et ont commencé à devenir moins courants après cette période;
- ii) le niveau des débris marins trouvés dans les colonies d'oiseaux de mer de l'île Bird, en augmentation depuis 1998, a nettement baissé en 2004, les engins de pêche, lignes et hameçons par exemple, formant toujours la plus grande partie des débris;
- iii) l'enchevêtrement de mammifères marins (otaries de Kerguelen) dans des débris à l'île Bird a atteint un pic en 1993, mais il affiche un déclin général depuis; c'est pendant les saisons 2003 et 2004 qu'ont été enregistrés les niveaux les plus bas. L'enchevêtrement est causé, le plus souvent, par des courroies d'emballage, des ficelles en plastique et des fragments de palangres;
- iv) des enchevêtrements mettant en jeu des mammifères marins (otaries de Kerguelen) ont été relevés pour la première fois au cap Shirreff;

- v) un cas d'enchevêtrement a été déclaré pour la première fois à l'île du Roi George pendant la saison 2002 à l'égard d'un manchot Adélie dont l'aileron était pris dans un fil de nylon;
- vi) le nombre d'oiseaux de mer contaminés par les hydrocarbures reste peu élevé.

6.4 Le Comité scientifique discute d'une recommandation du secrétariat sur la formation d'un groupe d'étude qui mettrait en place une série de procédures normalisées pour l'analyse des données sur les débris marins. Cette analyse pourrait porter sur une série chronologique explorant la relation entre les niveaux de débris marins au sites contrôlés et celui observé dans l'environnement marin de la zone de la Convention (SC-CAMLR-XXIII/BG/11, paragraphe 35).

6.5 J. Croxall suggère qu'au lieu de former un nouveau groupe d'intersession, il serait possible d'inviter des Membres rôdés à l'analyse des débris marins à soumettre des articles, principalement sur les aspects techniques du suivi et de l'évaluation de ce type de données. A. Constable suggère, de plus, que le Comité scientifique sollicite des informations du CPE sur les méthodes de suivi des débris marins ou de la pollution marine qu'il utilise ou propose d'utiliser pour évaluer les tendances.

6.6 Le Comité scientifique se félicite des procédures suggérées pour faire avancer l'analyse des débris marins et invite les Membres à lui soumettre des documents pertinents l'année prochaine.

Campagnes d'évaluation des débris sur les plages

6.7 Des campagnes normalisées d'évaluation des débris marins sur les plages ont été menées à l'île Signy, aux Orcades du Sud (SC-CAMLR-XXIII/BG/15) et à l'île Bird, en Géorgie du Sud (SC-CAMLR-XXIII/BG/13). La quantité de débris marins observés a baissé de 60% à l'île Signy et, à l'île Bird, elle n'avait jamais été aussi peu importante depuis 1990. Bien que la baisse du nombre de courroies d'emballage en plastique aux deux sites soit encourageante, le fait qu'il s'en trouve encore indique que leur interdiction dans la zone de la Convention, depuis 1995/96 (mesure de conservation 25-01) n'est pas encore pleinement respectée et qu'elle ne devrait pas être levée.

6.8 Les campagnes d'évaluation menées en 2002/03 et 2003/04 au cap Shirreff mettent en évidence une baisse marquée en nombre et en poids des matières plastiques depuis 1996/97 (SC-CAMLR-XXIII/BG/10). Parmi les objets observés, on note : des courroies d'emballage en plastique, des débris de type médical ou d'hygiène, des plastiques incinérés et des cartons à œufs. Ces derniers sont particulièrement préoccupants du fait de la transmission possible de maladies aviaires. Cette réduction des débris marins conforte l'opinion que la mise en œuvre de la mesure de conservation 25-01 s'est avérée efficace.

Enchevêtrement de mammifères marins dans des débris marins

6.9 La déclaration normalisée de l'enchevêtrement des otaries de Kerguelen dans des débris marins a été effectuée à l'île Signy, aux Orcades du Sud (SC-CAMLR-XXIII/BG/12) où aucun animal enchevêtré dans des débris marins n'a été observé; et à l'île Bird, en Géorgie du Sud (SC-CAMLR-XXIII/BG/14) où 14 otaries enchevêtrées dans des débris marins ont été observées pendant la période du 1^{er} avril au 31 octobre 2003, soit une augmentation de 56% par rapport à l'année précédente, et onze phoques enchevêtrés ont été observés pendant l'été 2003/04, soit une réduction de 45% par rapport à l'année précédente et le nombre le plus bas jamais enregistré. Les matériaux causant le plus d'enchevêtrements étaient les courroies d'emballage en plastique et les tresses en nylon. Bien que le nombre d'enchevêtrements dans des courroies d'emballage en plastique ait baissé (de 27%) en été, ces courroies sont toujours la première cause des enchevêtrements en hiver (71%). Pour la deuxième année consécutive, il n'a pas été observé d'enchevêtrements dans les filets de pêche.

Débris marins associés aux colonies d'oiseaux de mer

6.10 Les débris marins associés aux oiseaux de mer à l'île Bird, en Géorgie du Sud, du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004, sont déclarés dans le document SC-CAMLR-XXIII/BG/16. Il y avait 52 articles d'engins de pêche, provenant pour la plupart de palangres, soit une nette réduction par rapport à l'année précédente. Ces articles étaient plus souvent associés aux grands albatros qu'aux autres espèces, mais c'est en général aux albatros à tête grise qu'étaient associés les articles en plastique. La quantité d'engins de pêche et le nombre d'enchevêtrements liés aux pétrels géants dépassaient de beaucoup la moyenne.

Oiseaux et mammifères marins mazoutés

6.11 Un cas de contamination aux hydrocarbures chez un grand albatros a été enregistré à l'île Bird en Géorgie du Sud entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2004 (SC-CAMLR-XXIII/BG/16). Seule une petite partie du plumage de l'oiseau était mazouté et la réussite de la reproduction ne semblait pas compromise.

Soumission d'autres données sur les débris marins

6.12 E. Fanta déclare que le programme antarctique brésilien procède au ramassage des débris marins (bois, métal, plastique, verre) à sa station antarctique depuis 1985; ces dernières années, les débris d'origine marine étaient pratiquement inexistantes.

6.13 M. Naganobu déclare que, comme les années précédentes, aucun engin de pêche n'a été perdu en mer par les chalutiers japonais pêchant le krill et que tous les filets endommagés ont été incinérés dans les incinérateurs installés à bord de ces navires.

6.14 J. Watkins déclare que des données ont été collectées en 2003/04 sur les débris marins à l'île Marion et que l'Afrique du Sud a l'intention de les soumettre à la CCAMLR l'année prochaine.

Populations de mammifères et d'oiseaux marins

6.15 Le Comité scientifique prend note des informations contenues dans les rapports du WG-EMM et du WG-IMAF *ad hoc* sur la situation des populations de mammifères et d'oiseaux marins dans la zone de la Convention (section 3 et paragraphes 5.24 à 5.43). Il rappelle qu'à son opinion, il serait opportun de réaliser une révision générale de cette question tous les cinq ans. Il note que le dernier examen des populations d'oiseaux date de 2000 et celui des populations de mammifères marins, de 2001. Il suggère de demander aux groupes d'experts pertinents du SCAR de présenter une révision de l'état actuel et des tendances de ces populations dans la zone de la Convention. E. Fanta indique que les groupes du SCAR, qui se réuniront en 2006, s'attendaient à cette demande et qu'ils devraient pouvoir y répondre lors de leurs réunions de 2006.

6.16 Selon A. Constable, des informations sur les tendances pourraient provenir des nombreux aspects des travaux menés par le Comité scientifique et ses groupes de travail. Ces travaux regroupent, entre autres, des informations sur la répartition et l'abondance des prédateurs, des considérations sur la modélisation de l'écosystème reflétant la biodiversité marine de la zone de la Convention et des évaluations de l'impact de la mortalité accidentelle sur les populations d'oiseaux.

6.17 J. Croxall note que ces suggestions pourraient entraîner un surcroît de travail considérable, et qu'à moins de les limiter à des tâches bien précises, vu le temps disponible, elles sont pratiquement irréalisables par le WG-EMM ou par les experts du SCAR.

Avis de gestion

6.18 Le Comité scientifique convient de préciser ses besoins en informations sur l'état et les tendances des populations de mammifères et d'oiseaux marins et de les communiquer aux experts pertinents du SCAR pendant la période d'intersession. Le Comité scientifique charge le groupe travaillant par correspondance sur les prédateurs terrestres d'élaborer ou de préciser les besoins de la CCAMLR, en concertation avec le responsable du WG-EMM, et de prendre contact avec le représentant du SCAR auprès du Comité scientifique (E. Fanta).